

81ème Session Ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Octobre 2024 – Banjul, The Gambia

POINT 5 –Rapports d'activité des membres de la Commission et des Procédures Spéciales, *Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits humains*

Interlocuteur : Dr Trésor Muhindo Makunya, International Service for Human Rights (53)

Merci Monsieur le Rapporteur pour la présentation de votre rapport.

Monsieur le Rapporteur,

En 2014, la Commission avait décidé d'étendre le mandat du Rapporteur Spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique à la question des représailles. Faisant suite à votre appel à des contributions pour votre premier rapport annuel sur les représailles, ISHR a soumis, en 2020, un rapport qui présentait un schéma inquiétant d'intimidation et de représailles dans plusieurs pays africains contre la société civile qui collabore avec les mécanismes africains des droits humains. Compte tenu de l'importance de ce rapport sur la promotion et la protection des droits des défenseur.e.s et l'existence des cas réels de représailles sur le continent, ISHR demeure convaincu de la nécessité de publier ce rapport dans un délai raisonnable afin d'éviter notamment que les informations ne tombent caduques. *Il serait également important pour la société civile dans son ensemble de savoir ce qu'elle peut faire pour aider le mandat à publier ce rapport et réagir de manière rapide contre les représailles.*

Par ailleurs, *nous appelons instamment votre mandat à prendre des mesures proactives pour contrer les violations des droits humains commises à l'endroit des défenseur.e.s environnementaux au Libéria, en République démocratique du Congo, au Sierra Leone et en Ouganda.* Dans ce dernier pays en particulier, l'augmentation des attaques et des violations des droits humains, y compris les enlèvements et les disparitions forcées, la torture, les mauvais traitements, et la détention au secret, dont sont victimes les défenseur.e.s des droits environnementaux sont préoccupantes avec plus de 192 violations de ce type depuis 2021. *Nous demandons à votre mandat et au Président du Groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme de faire une visite conjointe afin d'aider l'Ouganda à mieux remplir ses obligations.*

Pour finir, l'espace civique se rétrécit considérablement en Angola à travers la répression et la criminalisation des défenseur.e.s et des journalistes en particulier dont Laurinda Gouveia arrêté en janvier 2024 et la condamnation de deux activistes pour association des malfaiteurs en 2022 ; les restrictions à la liberté d'expression et d'association à travers la loi sur la sécurité nationale et les attaques contre syndicalistes. En Côte d'Ivoire, la campagne « Zéro wubi » a débouché sur les attaques contre les défenseur.e.s des droits des

minorités sexuelles dont plusieurs vivent maintenant en clandestin. *Nous appelons la Commission à rappeler aux Etats leurs obligations d'assurer aux défenseur.e.s un environnement juridique et politique favorable à l'exercice de leurs activités conformément au droit international.*

Je vous remercie.